

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 25 septembre 2015**

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 22 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Laure-Agnès CARADEC - Gérard CHENOZ - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Christophe DE PIETRO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Daniel HERMANN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSES - Danielle MILON - André MOLINO - Jean MONTAGNAC - Roland MOUREN - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Guy SAUVAYRE - Guy TEISSIER.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - Robert ASSANTE - Roland BLUM - Eric DIARD - Arlette FRUCTUS - Jean-Claude GAUDIN - Albert GUIGUI - Michel ILLAC - Jérôme ORGEAS - Guy PONTOUS - Roland POVINELLI - Dominique TIAN - Didier ZANINI.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**IPE 001-1233/15/BC**

**■ Projets « Réseaux Electriques Intelligents/Smart Grids » sur le territoire de Marseille Provence Métropole : Approbation d'une convention relative à une subvention au pôle Capenergies**

**DPEATSV 15/13616/BC**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Marseille Provence Métropole fait partie du groupement de collectivités territoriales impliquées dans la candidature « FLEXGRID » portée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, remise le 17 juillet 2015 au gouvernement en réponse à l'appel à projets lancé le 15 avril 2015 pour le « déploiement à grande échelle de solutions technologiques Smart Grids » (Action 6 de la feuille de route « Réseaux Electriques Intelligents » / Industrie du Futur).

La coordination et la mise en place des projets qui composent le dossier de candidature sont assurées par le pôle de compétitivité Capenergies (555 adhérents dont 80 sur le territoire de MPM). Centré sur les énergies du futur, Capenergies a pour objectif de tirer parti des atouts régionaux et nationaux pour développer une filière énergétique d'excellence adaptée au « mix énergétique » de demain.

Le Président de Marseille Provence Métropole a spécifiquement répondu par courrier en juin dernier à la sollicitation du Conseil Régional PACA sur l'implication de la communauté urbaine MPM dans la mise en

**Signé le 25 Septembre 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015**

œuvre des projets relatifs au déploiement des Réseaux Electriques Intelligents (REI) mentionnés dans le dossier de candidature.

Le dossier de candidature prévoit un déploiement des projets REI sur une période de 5 ans, de 2015 à 2020.

Le budget de la candidature « FLEXGRID » s'élève à près de 150 M€. Il mobilise en priorité des financements locaux, privés et publics (Fonds européens, PIA, engagement des collectivités).

Un des enjeux de la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte est de réduire la facture énergétique en travaillant sur 2 axes : l'efficacité énergétique et le développement des énergies renouvelables (ENR).

Dans le cadre de l'appel à projets Réseaux Electriques Intelligents, il est proposé de conduire sur plusieurs îlots urbains du territoire de Marseille Provence Métropole des expérimentations d'autoproduction/autoconsommation alliées à la diffusion d'équipements économes en électricité (lampes basse consommation, coupe-veille, économiseurs d'eau ...) afin de réduire la facture des ménages à faibles revenus.

Ces expérimentations d'autoproduction /autoconsommation seront menées en accompagnement de l'installation des premiers compteurs Linky, et en relation à des opérations de sensibilisation aux économies d'énergie :

- **Sur des logements sociaux existants en collaboration avec le bailleur social Habitat Marseille Provence :**
  - «DECANIS» dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille (à l'échelle d'un bâtiment de 36 logements)
  - «FRAIS VALLON» (à l'échelle d'un quartier :14 bâtiments, 1346 logements concernés)
- **Sur un îlot urbain en construction au sein de l'Ecocité d'Euroméditerranée : «ALLAR»**

Des projets visant à accroître la contribution des entreprises (et des zones commerciales) aux besoins de flexibilité et d'effacement des systèmes électriques, en lien avec du développement de productions des énergies renouvelables seront également développés sur le territoire de Marseille Provence Métropole. Les Data Centers (activité hautement électro-sensible, équipés de plusieurs niveaux de secours, la grande distribution et l'industrie lourde (activité hautement électro-intensive) sont particulièrement ciblés. Les enjeux de cette contribution sont énormes puisque le secteur industriel constitue 90 % de la consommation d'énergie finale du département des Bouches-du-Rhône.

- **Projet « FLEX ENTREPRISE »**  
Porteur : Consortium d'entreprises  
Partenaires pressentis : Ascométal (en tant que plus gros consommateur d'électricité de la Région PACA), Jaguar Network, Auchan, EDF, industriels de l'Etang de Berre.

Les opérations ciblées sur les immeubles de logements mais aussi celles concernant les entreprises ou zones d'activités pourront être étendues à d'autres sites cibles du territoire MPM au cours des cinq années d'expérimentations en fonction des projets portés par les acteurs privés et/ou les collectivités.

Le pôle assurera l'interface technique avec les bailleurs, les entreprises, l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée, Marseille Provence Métropole, et Aix-Marseille Université (impliquée dans l'analyse sociologique de l'impact des compteurs électriques intelligents sur les consommateurs).

**Signé le 25 Septembre 2015**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 28 Septembre 2015**

Outre la coordination de l'Appel à Projets, le pôle assure l'animation de la dynamique de projets issus de cette mobilisation.

Il est proposé que Marseille Provence Métropole soutienne le suivi et la réalisation de ces projets par le pôle de compétitivité Capenergies en accordant une subvention spécifique de 20 000 euros pour l'année 2015. Cette subvention spécifique s'ajoute à la subvention de fonctionnement de 10 000 euros attribuée chaque année au pôle depuis sa création en 2008.

Il convient d'approuver la convention avec le pôle de compétitivité Capenergies, relative aux modalités d'attribution de la subvention.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FCT 004-094/14/CC du 23 mai 2014 portant délégation du Conseil au Bureau.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,  
Considérant**

- L'intérêt de soutenir le pôle de compétitivité Capenergies coordonnateur de la réponse à l'appel à projets national « Réseaux Electriques Intelligents/Smartgrids » dont Marseille Provence Métropole est partie prenante, et animateur de la dynamique de projets Réseaux Electriques Intelligents ;
- L'intérêt du projet en termes d'expérimentation sur les économies d'énergies et de mobilisation d'un écosystème d'entreprises innovantes liées à la transition énergétique ;
- La forte dynamique nationale et internationale sur le déploiement des Réseaux Electriques Intelligents (Smartgrids) ;
- L'engagement du Président de Marseille Provence Métropole dans le soutien de la candidature collective portée par la Région et des projets y figurant ;

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Est approuvée la convention de partenariat ci-annexée conclue avec l'association Capenergies relative à une subvention de 20 000 euros dans le cadre des projets REI sur le territoire de Marseille Provence Métropole.

**Article 2 :**

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

**Article 3 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2015 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole – Sous-politique B330 - Article 6743 intitulé « Subventions exceptionnelles».

Pour Visa,  
Le Vice-Président Délégué  
Emploi - Enseignement supérieur -Technopôles  
Recherche

Jérôme ORGEAS

Pour Présentation,  
Le Président Délégué de la Commission  
Innovation prospective et enseignement  
supérieur

Frédéric COLLART

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER